



RAPPORT  
**RSE** 2018

Déclaration de Performance  
Extra-Financière



# 1 - MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE SPHERE

Le groupe SPHERE est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale et travaille depuis longtemps à améliorer ses impacts sur ces domaines.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est la mise en forme des analyses et des efforts réalisés par le groupe, telle que demandée par la Directive RSE qui s'applique au groupe à partir de l'exercice 2018.

La principale activité du groupe SPHERE est de concevoir, produire et commercialiser des sacs et des emballages utilisés par le grand public, les commerçants ou les professionnels, tels que sac à déchets, sac de transport, feuille et barquette aluminium, film plastique et papier pour contact alimentaire, etc.

Ces produits sont principalement en plastique (essentiellement en polyéthylène, vierge ou recyclé, ou en bioplastique biosourcé et/ou compostable), mais aussi en papier ou en aluminium.

SPHERE a également d'autres activités telles que : production de résines bioplastiques, impression sur film et papier, distribution de produits cosmétiques, gants, vaisselle jetable, etc.

Ces produits sont fabriqués par SPHERE pour plus des trois quarts du chiffre d'affaires, qui était au total en 2018 de 537 M€.

En 2018, l'effectif moyen de SPHERE est de 1 418 personnes, dont environ les deux tiers sont en France et le tiers restant étant quasiment uniquement en Europe de l'Ouest.

La zone d'activités de SPHERE est quasiment uniquement en Europe de l'Ouest, où sont réalisés plus de 98 % du chiffre d'affaires et toute la production du groupe. Dans ses 14 usines (en 2018), le groupe part de la matière première jusqu'au produit fini et ne fait appel à des sous-traitants que de façon très marginale.

Les achats de matières premières viennent du monde entier (majoritairement d'Europe mais également d'Asie).

SPHERE distribue très largement ses produits :

➤ auprès de multiples canaux de distribution : principalement les enseignes de la grande distribution mais aussi les revendeurs, e-commerce, collectivités locales et petits commerces;

➤ sous différents types de marques : marques nationales, marques de distributeurs, marques premiers prix ou même sans marque, par exemple vers les économats.

SPHERE se différencie des autres acteurs du marché européen par la place de l'environnement au cœur de sa stratégie de développement et de son modèle d'affaires depuis plus de 20 ans.

Les interactions des activités de SPHERE sont essentiellement avec ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs, même si le groupe participe à plusieurs organisations professionnelles (aussi bien aux niveaux européens, nationaux que locaux) et est en contact avec les pouvoirs publics européens et nationaux pour contribuer au développement des réglementations concernant ses produits.

SPHERE est un groupe indépendant, créé en 1976, qui se développe régulièrement. Il a atteint aujourd'hui 537 M€ de chiffre d'affaires et 1 418 personnes, tout en restant « à taille



humaine » et à actionnariat privé avec la majorité appartenant toujours à ses fondateurs. Cela a permis de fixer et de respecter **une vision de long terme pour le groupe, tournée vers l'innovation pour un emballage responsable.**

**La valeur créée a toujours été pour l'essentiel réinvestie dans le développement du groupe, tant développement économique de la société que social pour les collaborateurs.**

Les attaches françaises et européennes du groupe sont très fortes, soutenues par la certitude que des investissements et une bonne organisation permettent de ne pas délocaliser en utilisant les compétences européennes et en soutenant l'économie européenne où sont nos clients et nos consommateurs.

L'épanouissement des collaborateurs du groupe est soutenu par cette **volonté de production locale**, ainsi que par le pro-

fond sens de sa responsabilité environnementale qui anime SPHERE.

L'avenir du groupe est dans le maintien de ses valeurs fortes et la poursuite de l'innovation pour apporter concrètement des solutions d'emballages encore plus environnementales.

**« Une vision de long terme pour le groupe, tournée vers l'innovation pour un emballage responsable. »**

## 2 - ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE SPHERE

Le groupe SPHERE a fait une analyse de ses risques extra-financiers dont la méthode est décrite dans la note méthodologique en fin de ce document.

Ce rapport met l'accent sur les risques principaux : impacts sur les collaborateurs et impacts environnementaux, même si le groupe SPHERE traite également les autres risques avec des réponses expliquées dans ce rapport.

Cette analyse et ses conclusions ont été travaillées avec la direction générale, celle des ressources humaines et celle du développement durable puis présentées et validées par le Conseil d'administration.

**PRINCIPAUX RISQUES (description succincte qui est détaillée dans la partie « Informations sociales, sociétales et environnementales ») :**

➤ **Impacts sur les collaborateurs**  
Santé des collaborateurs (blessures, maladies du travail, etc.) : chaque société de SPHERE est responsable et suit précisément la bonne application des réglementations, l'évolution des accidents ou maladies du travail.

Adéquation des compétences en interne : le groupe SPHERE conserve à l'esprit de manière permanente le vieillissement progressif de sa population, son besoin d'adaptation à l'évolution du modèle d'affaires et à

celle des métiers et qualifications qui en résulte.

➤ **Impacts des produits sur l'environnement**

La principale matière première qui était historiquement utilisée par SPHERE est le polyéthylène vierge issu du pétrole, donc une matière fossile.

En fin de vie, ils sont normalement mis dans un flux maîtrisé de traitement des déchets mais s'ils en échappent, ils restent longtemps dans la nature.

C'est pourquoi **depuis plus de 20 ans le groupe SPHERE travaille au développement de solutions plus environnementales.**



# 3 - INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

## INFORMATIONS SOCIALES

À travers les aspects sociaux de ses interventions, le groupe SPHERE est particulièrement attaché à prendre en compte deux préoccupations majeures :

➤ **Garantir un environnement de travail sûr et sain à son personnel.**

➤ **Se doter des ressources humaines accompagnant au plus près ses besoins et ses perspectives d'évolution.**

Au-delà de ces préoccupations, SPHERE est attentif à la lutte contre toute forme de discrimination.

### IMPACT DE L'ACTIVITÉ SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES COLLABORATEURS DE SPHERE

Le groupe SPHERE gère des entités dans lesquelles les outils de production et les conditions de travail qui y sont associées présentent des risques mesurés pour la santé et la sécurité au travail comme en attestent les indicateurs relatifs aux accidents du travail et aux accidents de trajet, avec un taux de fréquence de 36,55 et un taux de gravité de 1,96.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la **formation à la sécurité**, tant par des actions de formation initiale (secourisme, gestes et postures, incendie et évacuation, etc.) que par des actions régulières de recyclage (selon la définition officielle). La prise en compte de la pénibilité des tâches est un élément qui prend une importance croissante dans la gestion des sites de production comme en atteste par exemple l'automatisation de certaines lignes de production.

En raison de son activité qui nécessite globalement une utilisation intensive de ses équipements de production, le groupe SPHERE est conduit à mettre en place des organisations en travail posté dans 14 filiales, principalement en 2x8, 3x8 et 5x8 et, de manière moins fréquente, en 4x8 et en organisation spécifique samedi / dimanche.

Au total, 784 personnes travaillent en organisation postée dont 40 % d'entre elles en cycle continu.

Le groupe SPHERE veille scrupuleusement au respect de l'ensemble des règles relatives à ces différentes formes de travail posté (visites médicales, temps de repos, aménagement des salles de pause, etc.).

### ➤ **Le suivi des indicateurs d'absentéisme**

Les indicateurs d'absentéisme font l'objet d'un suivi constant de la part des sociétés du groupe SPHERE. Multifactoriels par nature, ils sont régulièrement croisés avec les données relatives aux accidents du travail, maladies professionnelles, modes d'organisation du travail, mais également à l'évolution de l'âge moyen des collaborateurs.

En 2018, le taux d'absentéisme global (maladies et accidents) était de 5,92 %.

## RECHERCHE CONTINUE D'ADAPTATION DES RESSOURCES HUMAINES DE SPHERE AUX BESOINS INDUITS PAR SON MODÈLE D'AFFAIRES

Les ambitions affichées par SPHERE de croissance tant organique qu'externe de ses activités, et les marchés sur lesquels le groupe opère nécessitent de disposer des ressources humaines adaptées à la continuité et au développement des besoins industriels et commerciaux induits par son modèle d'affaires.

De manière concrète, cela passe par la montée en qualification du personnel, l'anticipation de l'évolution de la pyramide des âges et le renforcement de son attractivité.

En complément de ces actions, SPHERE complète son besoin

de qualifications nécessaires **au renouvellement et au développement de ses compétences** en développant des approches assimilables à des pré-recrutements : apprentissage et stages écoles voire, encore plus en amont, en orientant de manière ciblée les budgets de taxe d'apprentissage versés aux lycées, universités et écoles d'enseignement supérieur.

Au 31 décembre 2018, le groupe SPHERE emploie 1 455 personnes dont plus de la moitié est composée de personnel ouvrier (52 % du total). 960 personnes sont employées en France et 495 en dehors des frontières, soit une répartition 66 % / 34 %. Un an plus tôt, au 31 décembre 2017, l'effectif total du groupe était de 1 410 personnes, dont 920 en France et 490 à l'étranger.

Les femmes représentent 30 % de l'effectif du groupe et 34 % de la population des cadres, 20 % des ouvriers et 43 % des

employés, techniciens et agents de maîtrise.

Autre réponse au besoin d'accroissement des compétences au sein de SPHERE, l'ensemble des actions de formation représente un volume d'heures de 8 331 heures, à destination de 772 personnes, pour un coût total voisin de 256 000 €. Il s'agit pour l'essentiel de renforcer l'expertise métier des collaborateurs du groupe.

Enfin, le groupe développe une démarche dynamique de renforcement de son attractivité au travers de **sa politique de rémunération et de couverture sociale**.

Au total, la masse salariale du groupe était de 81,0 M€ au 31 décembre 2018. Cette masse était de 71,1 M€ au 31 décembre 2017, l'intégration des entités du groupe AEF au sein de SPHERE n'étant intervenue qu'à la fin du mois de juin 2017.

### → Indicateurs relatifs aux accidents du travail et de trajet :





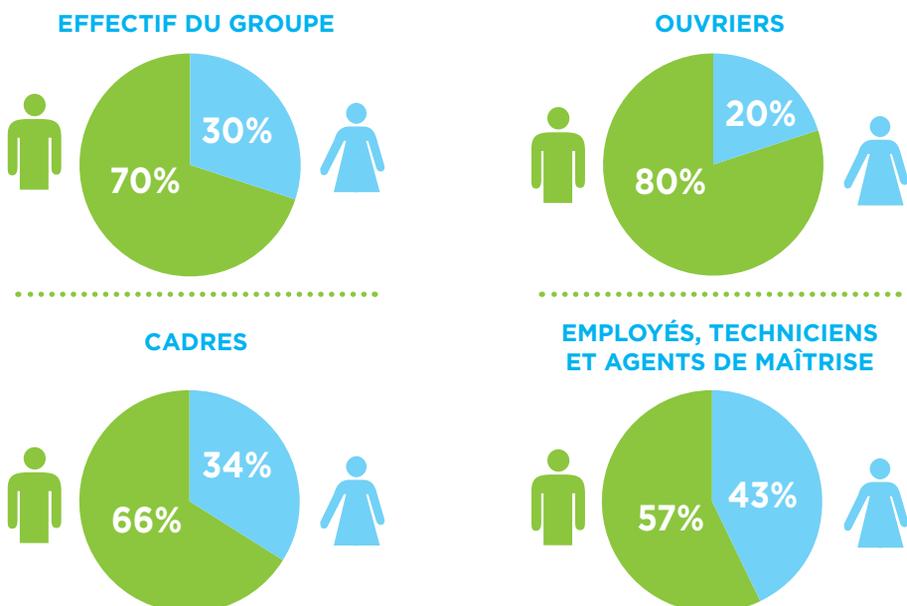
**LUTTE CONTRE  
LES DISCRIMINATIONS,  
PROMOTION  
DES DIVERSITÉS  
ET MESURES PRISES  
EN FAVEUR DES  
PERSONNES  
EN SITUATION  
DE HANDICAP**

La mise en place en 2011 de la **charte d'éthique et de comportement** de SPHERE concrétise l'engagement du groupe en

matière de lutte contre les discriminations, la promotion des diversités et l'insertion des travailleurs handicapés.

Les femmes participent activement au management du groupe, avec une part dans la population des cadres plus élevée que leur part dans la population d'ensemble de SPHERE, comme indiqué précédemment. Le groupe emploie l'équivalent temps plein de 44 travailleurs handicapés.

→ Répartition des femmes dans l'effectif du groupe



## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'analyse de cycle de vie détaillée réalisée par Pricewaterhouse Coopers-Ecobilan pour le groupe SPHERE a montré que sur la totalité du cycle de vie d'un sac-poubelle (de la production de sa matière première jusqu'à la fin de vie du sac) les étapes qui ont le plus d'impact environnemental sont :

- la production de la matière première qui contribue pour environ 60 à 80 % des impacts,

- la fin de vie du sac qui contribue pour environ 10 à 30 % des impacts.

SPHERE y a travaillé **depuis plus de 25 ans en appliquant les principes suivants d'éco-conception** :

- réduire la quantité de matière utilisée pour une même fonction d'usage (en particulier en réduisant les épaisseurs),

- choisir la matière possible permettant le moins d'impacts environnementaux sur toute la vie du produit, en particulier en visant à ne plus utiliser de polyéthylène vierge d'origine fossile au profit de :

- polyéthylène recyclé,
- polyéthylène d'origine végétale,
- bioplastique biosourcé, biodégradable et compostable.

### UNE POLITIQUE VOLONTARISTE QUI S'INSCRIT PLEINEMENT DANS LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le groupe SPHERE suit depuis de nombreuses années une démarche volontariste d'économie pour la consommation de matières non renouvelables qui porte sur la réduction de l'épaisseur des sacs, sur l'utilisation de matières recyclées et sur la promotion de matières d'origine biosourcée et/ou biodégradable pour fabriquer les sacs.

Ceci s'est traduit, dès 1983, par la réduction de 30 % de l'épaisseur des sacs en utilisant de nouvelles générations de polyéthylène. Le groupe est également à l'origine de la certification NF Environnement en France et participe à la révision de cette marque qui assure la prise en compte de facteurs influents tout au long du cycle de vie des sacs à déchets.

Le groupe a mis en place **des investissements conséquents pour le recyclage**, soit des plastiques usagés issus de sa propre production, soit de ceux provenant de l'extérieur.

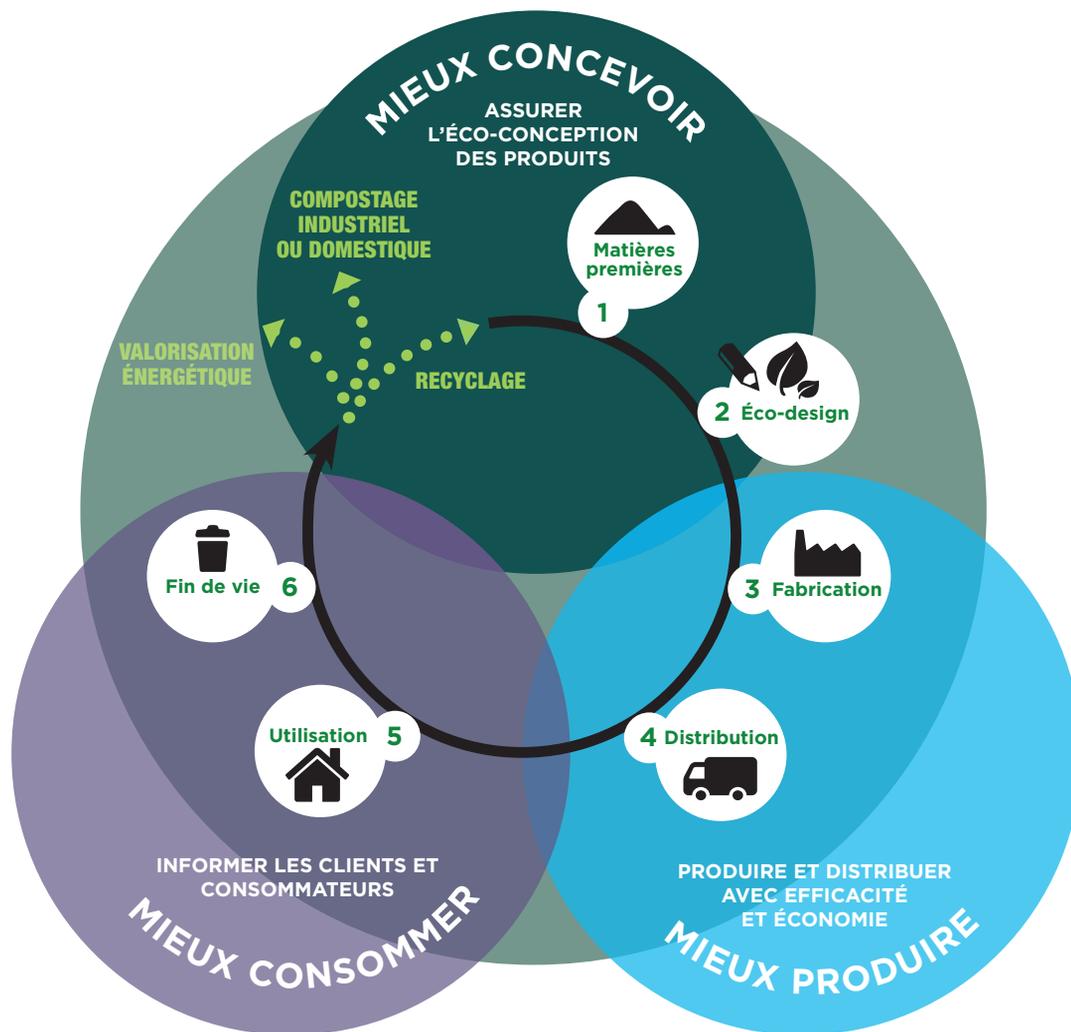
Ces efforts et investissements se poursuivent encore pour accroître l'utilisation de produits recyclés dans les mélanges de matières extrudées et ainsi réduire la consommation de matières vierges. Depuis plus de cinq ans, le tonnage extrudé de matières fossiles vierges est inférieur chaque année à celui de matières recyclées.

La politique de préservation de l'environnement menée par le groupe s'appuie sur des solutions innovantes. En effet, le groupe concentre **ses efforts de recherche dans le développement de bioplastiques biodégradables et compostables issus de matières végétales renouvelables**.

En 2018, le groupe a poursuivi la forte croissance de sa production de bioplastiques, notamment avec les sacs fruits et légumes biosourcés, compostables à domicile, conformes aux exigences de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



→ Le cercle vertueux de l'économie circulaire



Par ailleurs, le groupe continue de développer une gamme de produits plastiques non biodégradables mais à base de matière d'origine végétale. Ces produits ont des caractéristiques techniques égales ou supérieures aux polyéthylènes à base de pétrole. Leur bilan carbone est de 95 % inférieur à celui des produits à base de polyéthylène fossile.

Dans le cadre de la feuille de route de l'économie circulaire, le groupe continue à intégrer la problématique de fin de vie des produits qu'il fabrique afin de ne pas perturber les filières de recyclage et de compostage industriel ou domestique.

### LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La démarche environnementale vise à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire. Ainsi, le groupe SPHERE s'est engagé dans **deux approches du management environnemental** :

➤ **L'approche site** : outil de gestion interne au site, fondé sur l'amélioration continue. Quatre sites du groupe sont certifiés **ISO 14001** (et sont également certifiés ISO 9001) au

31 décembre 2018 et cette volonté de certification devrait être poursuivie sur les autres sites. Le nombre de sites certifiés ISO 14001 est un des indicateurs suivis par SPHERE ;

➤ **L'approche produit** : en intégrant systématiquement les aspects environnementaux dès la conception et le développement de produits, avec pour objectif la réduction des impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie.

### UNE PRÉVENTION ET UNE GESTION DES DÉCHETS

➔ **La gestion des déchets réutilisables en interne**

La quasi-totalité des déchets plastiques, y compris les bioplastiques, sont recyclés et réincorporés dans la production.

La majorité des sites de production sont équipés **d'une unité** de recyclage et participent également à la valorisation de déchets plastiques externes qui seront eux aussi intégrés dans les matières destinées à produire des sacs à déchets.

Une fois vidés de leur contenu, les sacs vendus par SPHERE pour la collecte sélective sont récupérés par le groupe pour être recyclés et valorisés.

Le groupe utilise également des quantités importantes de granulés de plastique recyclé achetés en dehors du groupe.

Globalement, **le plastique recyclé (d'origine interne ou externe) représente plus de la moitié de la consommation de matière plastique** du groupe et a augmenté d'environ 1 % en tonnes entre 2017 et 2018. Environ 70 % de ce plastique recyclé consommé est d'origine externe.

➔ **La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Comme déjà indiqué, ce sont les matières premières qui ont le plus d'impacts environnementaux lors du cycle de vie complet des principaux produits distribués par SPHERE (les sacs plastiques).

SPHERE a donc décidé de suivre précisément l'évolution du mix des matières premières utilisées dans ses productions de granulés bioplastiques et de produits plastiques, en distinguant particulièrement :

- polyéthylène vierge et polyéthylène recyclé,
- origine fossile et origine végétale,
- matière compostable et matière non compostable.

Sur un total de 100 % des matières végétales et fossiles utilisées, le pourcentage 2017 servant de base de référence (= 100), la tendance évolue ainsi :



Par exemple, **la part des matières compostables a augmenté en 2018 de 18 % par rapport à leur part en 2017.**

Ces indicateurs seront suivis chaque année.

→ **La consommation d'énergie**, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

SPHERE a pour objectif de diminuer sa consommation d'électricité par tonne fabriquée et de contribuer par ses achats au **développement de l'électricité d'origine renouvelable**, comme le fait par exemple sa filiale BIOTECH. Ce sujet sera traité plus en détail dans les rapports DPEF des prochaines années.

→ **L'utilisation des sols**  
Les matières plastiques d'origine végétale représentent moins

de 15 % des matières de SPHERE. De plus, la capacité de production mondiale de tous les plastiques d'origine végétale mobilise moins de 0,02 % de la surface agricole mondiale, comme indiqué par l'association European Bioplastics.

SPHERE est néanmoins vigilant sur la bonne gestion durable des ressources végétales et abordera ce point plus en détail et de façon responsable dans ce rapport lorsque le poids de ces matières sera plus important.

### LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique causé par l'émission de gaz à effet de serre est un problème fondamental contre lequel SPHERE lutte depuis plusieurs dizaines d'années.

Malgré les différentes analyses de cycle de vie déjà disponibles, SPHERE ne dispose pas à ce jour d'indicateur simple, représentatif et fiable pour suivre son impact CO<sub>2</sub>, au global, dans ses usines et par unité d'usage (par exemple sac produit). Le groupe y travaille et devrait pouvoir formaliser une approche pour la DPEF 2019.

Néanmoins, SPHERE continue à travailler sur la diminution de la quantité de matières consommées pour un même service rendu et sur l'utilisation de matières recyclées ou végétales, afin de continuer à réduire l'impact CO<sub>2</sub> de ses produits.

## INFORMATIONS SOCIÉTALES

La volonté de SPHERE est de respecter l'environnement législatif et réglementaire encadrant son activité tout en promouvant ses valeurs.

### ÉTHIQUE, VALEURS ET CONFORMITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE

Le groupe SPHERE entend se conformer strictement aux obligations légales et réglementaires tant dans la forme que dans l'esprit.

À ce titre, dès 2011 a été mise en place au sein du groupe une Charte d'éthique, systématiquement communiquée auprès des collaborateurs du groupe et renforcée dans son application par son intégration dans les règlements intérieurs des filiales. Au non-respect de la Charte d'éthique est attachée une possibilité de saisine d'un référent groupe.

Mise en ligne sur le site internet de SPHERE, la Charte d'éthique est souvent perçue par les candidats au recrutement comme un élément important de l'attractivité du groupe, au même titre que son engagement en faveur du développement durable.

Depuis 2017, un plan visant à prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, en application de la loi Sapin II, a été adopté par le Conseil d'administration. Ce plan a conduit à

identifier l'ensemble des risques de corruption et de trafic d'influence liés à la conduite des affaires, à en caractériser les contours, à définir les processus de prévention de leur survenance et à mettre en place un dispositif d'alerte reposant sur un réseau de référents locaux.

### LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le groupe SPHERE ne travaille pas de produits alimentaires et donc ne génère pas de déchets alimentaires. Mais de nombreuses références fabriquées par le groupe permettent aux consommateurs de protéger, conserver, congeler et ainsi optimiser la durée de vie des aliments et réduire le gaspillage alimentaire : sachets congélation, film étirable, etc.

Par exemple, notre marque Al-fapac s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de communication (presse et internet) vers les consommateurs sur ce sujet, avec en particulier en 2018 **la réalisation de vidéos ludiques et éducatives** et des parutions dans la presse féminine et culinaire afin de **sensibiliser au bon usage des produits et à la lutte contre le gaspillage alimentaire**.

### LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

S'engager dans le mécénat est l'occasion pour une entreprise d'exprimer son identité, ses valeurs et d'illustrer sa responsabilité sociale et culturelle.

Depuis sa création, le groupe SPHERE a soutenu différentes actions caritatives (telles que des respirateurs artificiels pour l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul) et des actions humanitaires (telles que la Fondation Dominique Lapierre).

En 2004, le groupe crée la Fondation d'entreprise SPHERE qui s'engage dans deux domaines : **l'art musical et l'humanitaire**.

Elle a financé un projet d'école dans un *township* en Afrique du Sud, près du Cap, pour les enfants orphelins.

Elle a aussi soutenu la Fondation de Dominique Lapierre à Calcutta qui vient en aide aux enfants lépreux et les scolarise.

En 2017, elle soutient l'association Global Heart Watch dans la lutte contre l'arrêt cardiaque.

Concernant l'art musical, la Fondation SPHERE a souhaité soutenir et faire revivre des œuvres oubliées.

Par exemple, en 2012, elle a été à l'origine de la renaissance des quatuors et sonates du Chevalier de Saint-George en Martinique ou encore de *Treemonisha*, le premier opéra noir de Scott



Joplin qui n'avait été joué qu'une fois depuis sa création. En 2015, elle a donné en Martinique *L'Amant anonyme*, le seul opéra du Chevalier de Saint-George qui nous soit parvenu complet. Et dernièrement, la Fondation SPHERE a rendu hommage à l'ensemble de la carrière internationale de la soprano Christiane Eda-Pierre en Martinique.

En soutenant par des subventions et une implication forte et durable des projets d'aide à la mise en œuvre par des associations et des organisations non gouvernementales, la Fondation d'entreprise SPHERE assure la pérennité de ces actions.

### **LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

---

Nos fournisseurs asiatiques de produits finis répondent aux normes BRC / BSCI et sont audités par des organismes tiers. Nos autres fournisseurs respectent leurs réglementations nationales et sont audités régulièrement.

### **LOYAUTÉ DES PRATIQUES : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS**

---

Le groupe s'efforce dès la conception de ses produits d'appliquer un affichage clair sur le produit et son emballage qui mentionne la bonne utilisation du produit, ses restrictions, sa composition et ses avantages environnementaux.

## 4 - NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le périmètre pris en compte est le même que pour les données financières, à savoir toutes les sociétés sur lesquelles le groupe SPHERE a un contrôle exclusif. Néanmoins, dans ce rapport extra-financier, une filiale acquise durant l'exercice 2018 ne sera consolidée que sur 2019 car elle a impact non matériel.

La période considérée est l'année civile 2018, comme pour les données financières.

L'analyse des risques sociaux, sociétaux et environnementaux a été menée essentiellement par les directions ressources humaines et développement durable, avec la direction générale. D'autres directions de SPHERE seront plus impliquées dès 2019, ainsi que les responsables HSE et RH des principales filiales.

Une liste très large des risques potentiels a été établie. Puis chaque risque a été pondéré selon sa dangerosité, sa probabilité de réalisation et la part de l'activité de SPHERE potentiellement impactée. Une note globale a ainsi été calculée. Seuls les principaux risques, recevant les notes les plus élevées, ont été détaillés dans ce rapport. Les indicateurs de suivis pertinents ont été choisis pour suivre l'évolution de ces risques. Pour certains, la précision des données 2017 n'a pas permis d'indiquer leur valeur 2017 en comparaison de leur valeur 2018. Les indicateurs retenus sont construits de la façon suivante :

En ce qui concerne les indicateurs sociaux contenus dans la partie sociale du document, les indicateurs retenus sont construits de la façon suivante :

● Nombre total théorique d'heures travaillées : pour chaque filiale, cet indicateur se calcule comme la somme des horaires annuels théoriques individuels auxquels s'additionnent les heures supplémentaires et les heures complémentaires.

● Nombre total d'heures réellement travaillées : cet indicateur se calcule à partir du nombre théo-

rique d'heures travaillées dont il est déduit la totalité des congés, quelle qu'en soit la nature (congés payés, congés d'ancienneté, de fractionnement, sans solde, repos compensateurs, etc.), ainsi que tous types d'absences, payées ou non.

● Taux de fréquence : il se calcule en multipliant par un million le nombre d'accidents du travail et de trajet avec arrêt survenu dans l'année, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.

● Taux de gravité : il se calcule en multipliant par mille le nombre de jours calendaires perdus pour accidents du travail et de trajet, puis en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre total d'heures réellement travaillées.

● Taux d'absentéisme : il se calcule en divisant le nombre d'heures perdues pour maladies et accidents du travail ou de trajet par le nombre total théorique d'heures travaillées.

● Masse salariale : elle se définit comme l'addition des rémunérations brutes globales et des charges patronales qui leur sont associées.

● Heures de formation : elles portent sur l'ensemble des actions de formation mises en place dans les filiales du groupe, y compris les actions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail. Les actions relatives aux contrats en alternance - apprentissage et professionnalisation - en sont exclues.

● Coûts de formation : ils comprennent les coûts pédagogiques et les frais de déplacement engagés à cette occasion, à l'exclusion des salaires des stagiaires.

Pour rappel, sauf précision contraire explicite, les effectifs sont calculés sur la base des personnes présentes au 31 décembre 2018.

Pour deux filiales représentant au total moins de 1% des effectifs du groupe, seules les données d'effectifs ont été prises en compte. En l'absence de données plus précises, le nombre d'heures travaillées théoriques et réelles ont fait l'objet d'une estimation et les données relatives à

l'absentéisme et à la formation ont été laissées à zéro compte tenu des spécificités de ces entités.

Les données antérieures à 2018 n'ont été reprises que dans la mesure où elles reposaient sur des méthodes de calcul identiques à celles de 2018.

Les indicateurs environnementaux portent sur l'utilisation des différentes matières premières suivantes : le polyéthylène fossile vierge, le polyéthylène recyclé (issu de la regranulation en interne des chutes de production du groupe, ou bien acheté en externe sous forme de granulés), les matières végétales, les matières compostables. Pour chacune de ces matières, l'indicateur reprend :

● le total des tonnes effectivement consommées en extrusion dans chacune des usines de fabrication du groupe en 2018 pour la production de produits plastiques (sacs ou granulés vendus hors groupe),

● divisé par le tonnage total des matières végétales et fossiles consommées sur le même périmètre sur la même période.

Cette DPEF 2018 est une première étape qui couvre au-delà des obligations strictement réglementaires de SPHERE, mais elle sera encore plus développée en 2019.

Les thématiques suivantes n'ont pas été traitées :

● celles qui ne sont pas pertinentes compte tenu des activités du groupe SPHERE : bien-être animal, lutte contre la précarité alimentaire, alimentation responsable, équitable et durable,

● les accords collectifs, car ils sont gérés au niveau de chaque société et ne sont pas suivis de façon centralisée puisque ce sujet, bien qu'important, ne représente pas un risque majeur pour le groupe et ne justifie pas d'indicateur de suivi particulier.

L'ensemble de cette Déclaration de Performance Extra-Financière 2019 a fait l'objet de travaux de vérification menés par l'organisme tiers indépendant KPMG qui a émis son rapport en mai 2019.





Siège social :  
3, rue Scheffer - 75116 Paris  
Société anonyme au capital de 7 510 000 €  
RCS Paris B 306 591 249  
[www.sphere.eu](http://www.sphere.eu)